



# Convention Territoriale Globale

au service du projet social de territoire de la  
*Commune de LENS*

Du 01/01/2022 au 31/12/2026



## **Préambule :**

- **Rappel principe d'une CTG :**

Les communes (et leur regroupement) sont particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales afin de répondre aux besoins des familles.

Pour accompagner les développements, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné en cohérence avec les enjeux de développement identifiés par elle.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

- **Rappel rôle et missions des Caf :**

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf auprès des collectivités témoigne de leur engagement, dans une visée universelle, à accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille rencontre une difficulté susceptible de déséquilibrer le foyer.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ces missions dépassent l'échelon communal et l'analyse doit se faire en tenant compte d'une logique territoriale et non administrative. C'est pourquoi, l'échelle pertinente d'élaboration d'un tel

projet est celle de l'intercommunalité, chaque commune y adhérant conformément à ses compétences.

- **Liens avec les schémas départementaux :**

La CTG peut s'enrichir des documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles (SDSF), schéma départemental de l'animation de la vie sociale (SDAVS), stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté...

Le SDSF 2ème génération 2019-2022, signé entre l'Etat (DDCS), la Caf du Pas-de-Calais, le Département, l'Education Nationale, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'AMF (Association des Maires de France du PDC) et l'UDAF 62 (Union Départementale des Associations Familiales), s'envisage donc comme une illustration concrète d'une démarche concertée en faveur d'une ambition commune : « Favoriser l'engagement en accompagnant les familles dès la petite enfance afin de conduire chaque jeune du département à exercer sa citoyenneté et trouver sa place dans la société ».

Cette ambition se déclinera localement en 3 AXES majeurs :

1. Favoriser l'autonomie de tous
2. Prévenir les ruptures
3. Territorialiser les réponses apportées aux familles

Ces axes seront la référence permettant de guider la mise en œuvre de chacun des objectifs et de chacune des actions, définis aux différentes étapes de vie des enfants et des jeunes, adultes et parents de demain. Ce schéma s'appuie sur la Stratégie nationale de la Parentalité.

8 chapitres ont ainsi été définis :

- 1 - Accompagner les familles de jeunes enfants (0 à 6 ans)
- 2 - Accompagner les familles de jeunes enfants (6 à 11 ans)
- 3 - Accompagner les jeunes et leur famille face aux enjeux de l'adolescence (11 à 18 ans)
- 4 - Développer les possibilités de relais parental et de répit en famille
- 5 - Améliorer les relations entre les familles et l'école pour qu'elles construisent ensemble et en confiance une communauté éducative
- 6 - Accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux
- 7 - Favoriser le soutien des pairs
- 8 - Améliorer l'information et la participation des familles

Des principes d'intervention transversaux ont également été identifiés :

- Parentalité et précarité : enjeux transversaux et besoins spécifiques des familles à prendre en compte par l'ensemble des acteurs
- L'accompagnement des parents en situation de précarité constitue un levier de prévention dans de nombreux aspects de la vie actuelle et future de l'enfant
- Des freins restent à lever pour améliorer l'accès à l'accompagnement à la parentalité pour les familles en précarité.

## Article 1 : Objet de la convention :

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires du territoire (Annexe 1 : diagnostic : analyse statistique, atouts, faiblesses, problématiques et axes de développement ville pour chacune des thématiques : petite enfance, jeunesse, accompagnement à la parentalité, vie sociale, amélioration du cadre de vie et de l'environnement, insertion sociale et professionnelle, inclusion numérique)
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin (Annexe 1 : diagnostic partagé : analyse statistique, atouts, faiblesses, problématiques et axes de développement ville pour chacune des thématiques : petite enfance, jeunesse, accompagnement à la parentalité, vie sociale, amélioration du cadre de vie et de l'environnement, insertion sociale et professionnelle, inclusion numérique)
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 : liste équipements soutenus par la collectivité, dans le respect des compétences)
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3 : plan d'action -moyens mobilisés par chaque signataire).
- Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG (Annexe 4).

## Article 2 : les champs d'intervention de la Caf sur le territoire concerné :

La Caf du Pas-de-Calais, acteur incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales se doit d'être présente auprès de toutes les familles, tout au long de leur vie. Ses missions s'articulent autour de 4 axes

- **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :**
  - Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités territoriales.
- **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :**
  - Valoriser le rôle de parent et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec et par leurs enfants.
  - Accompagner les parcours éducatifs des 3-11 ans.
  - Soutenir les jeunes 12-25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie.

- **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :**

- Accompagner les familles.
- Harmoniser la qualité du service rendu à l'allocataire en termes de suivi social et optimiser les conditions favorables à l'accompagnement social.

- **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :**

- Soutenir les politiques du logement.
- Développer l'animation de la vie sociale dans les territoires, renforcer le maillage territorial, accompagner le maintien des structures existantes, veiller à la diversification de l'offre, créer les conditions de développement dans les zones rurales.

Pour la période 2018/2022, la branche Familles entend agir pour le développement des services aux allocataires en aidant toutes les familles dans l'accueil et l'éducation de leurs enfants. Elle vise la pérennité et le développement des offres sur les territoires, devant pouvoir bénéficier à chaque parent, et souhaite que cette période soit marquée par une nette avancée dans la prise en compte du handicap.

Dans le cadre du soutien aux familles, elle s'engage à contribuer à la proposition d'une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement à tous, sur l'ensemble des temps libérés en dehors de l'école. Également, elle s'engage pour l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes de 12 à 25 ans, en renforçant la présence éducative auprès de ce public et en favorisant la prise de responsabilités et l'engagement citoyen.

C'est le même esprit d'universalité et la recherche d'une égalité réelle qui engagent la Caf dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

La Caf s'engage par ailleurs à réduire les facteurs d'exclusion tels que l'illettrisme, l'illectronisme et favoriser l'accès et le recours aux droits en direction de toutes les familles.

Pour mener à bien ces différentes missions, la Caf propose différentes interventions :

- Le versement de Prestations Légales (prestations d'entretien, de solvabilisation des familles) et d'aides ou de subventions au titre des financements de l'action sociale pour La Petite Enfance, la Jeunesse, la Parentalité, l'accompagnement des familles et le travail social, le Logement
- L'Accompagnement technique et méthodologique, le soutien en ingénierie sociale, qui se caractérisent par la présence de deux Chargés d'Accompagnement Territorial et du Responsable de Territoire de l'Antenne de Développement Social de LENS.
- L'intervention de 8 Travailleurs Sociaux pour l'accompagnement des familles dans le cadre des offres de services liées à la survenue d'un événement fragilisant (séparation, décès, non-décence, ...), qui orientent et accompagnent les familles vers les équipements et services de l'ensemble du territoire en interaction avec les partenaires
- La participation de l'équipe de la Caf aux instances de réflexion, d'actions ou d'accompagnement de projets des collectivités et partenaires, sur ses champs de compétence

Le suivi et l'accompagnement technique qui sont réalisés chaque année auprès des équipements bénéficiaires d'une Prestation de Service Caf.

## **Article 3 : les champs d'intervention du partenaire signataire de la convention :**

Au-delà de ses compétences obligatoires et en tant que collectivité territoriale, la ville de LENS a fait le choix d'intervenir dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de créer des centres socioculturels en 2012 afin de participer à répondre au plus près des besoins d'accompagnement à la parentalité des familles, ainsi qu'aux problématiques liées aux fragilités rencontrées par les familles / habitants lensois. Il s'agit par là de permettre aux familles lensoises de trouver les réponses dont elles ont besoin en termes d'accueil de leurs enfants/adolescents et d'accompagnement. Les familles lensoises ont également la possibilité de participer à l'animation locale et de s'engager dans la vie de la cité par le soutien aux envies d'agir porté par les centres socioculturels. La ville pilote le projet de développement social qui intègre ses structures et anime le réseau d'acteurs qui enrichissent les réponses apportées aux familles sur le territoire.

## **Article 4 : Enjeux, objectifs au regard des besoins :**

Au regard du diagnostic, les principaux enjeux et objectifs définis conjointement sont :

### **Au titre de la Petite Enfance :**

- La structuration d'une offre d'accueil diversifiée et de qualité en matière de petite enfance et coordination des actions d'accompagnement à la parentalité adaptées aux besoins des familles en veillant particulièrement à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou fragilisés et aux problématiques d'insertion sociale et professionnelle

### **Au titre de la Parentalité :**

- L'accompagnement à la parentalité à travers l'action quotidienne des structures de la ville et l'amélioration des relations enfants/parents.
- La valorisation des parents dans leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants.
- Soutien des familles fragilisées afin d'améliorer les conditions de vie des enfants, la compréhension enfant/parent et de préparer au mieux leur vie future.

### **Au titre de la Jeunesse :**

- La structuration d'une offre d'accueil diversifiée en matière d'enfance et de jeunesse et le développement des actions d'accompagnement à la parentalité adaptées aux besoins et attentes des familles, en veillant particulièrement à l'accueil des enfants/adolescents en situation de handicap et/ou fragilisés et aux problématiques d'insertion sociale et professionnelle.
- L'encouragement aux premières prises de responsabilités citoyennes des jeunes par la valorisation de leur savoir-faire (à l'aide de la formation BAFA par exemple) et l'accompagnement vers leur vie d'adulte.
- L'encouragement à l'engagement des jeunes afin de participer à la lutte contre les inégalités et la proposition aux publics d'espaces d'expression de leur engagement (centres socioculturels, Maison Buisson, accueil de loisirs, ...).
-

### **Au titre de l'Animation et de la Vie Sociale :**

- Des habitants au cœur de la démarche des centres socioculturels.
- L'accompagnement des envies d'agir des habitants et des collectifs d'habitants. Une gouvernance coconstruite et partagée des centres socioculturels (café de l'info, ça papote, instances de concertation habitants/ professionnels/élus, participation des habitants au comité stratégique des centres socioculturels ...).
- Les centres socioculturels comme pilotes et animateurs du réseau de partenaires associés dans la logique de co-construction, de développement social, à la fois ambitieux et réaliste : maillage territorial, rencontre avec les partenaires, impulsion des dynamiques de coopérations dans les thématiques de la réussite éducative, de la santé, du numérique, de l'accompagnement à la parentalité, de l'insertion sociale et professionnelle, du développement durable, culture.

### **Au titre de l'insertion et de l'inclusion numérique :**

- L'accès au numérique pour tous. Faire culture « commune » avec une veille particulière à la non-injonction et au tout numérique. Lutter contre l'illectronisme.
- La participation à renforcer l'égalité d'accès au numérique (PC solidaires ...) et une démarche pour aller vers les publics les plus éloignés
- Le numérique comme levier de l'insertion sociale, professionnelle et de la réussite éducative.

### **Amélioration du cadre de vie et de l'environnement, y compris en matière de logement et d'habitat :**

- Des familles logées dignement, avec un cadre de vie et un environnement social de qualité (Projets de renouvellement urbains NPNRU et ERBM, réhabilitation des logements dans les quartiers, structures municipales de proximité tels que les centres socioculturels).
- Une prise en compte des spécificités du territoire afin d'apporter des réponses cohérentes et d'agir de manière efficiente et partenariale
- Une démarche active pour assurer la décence des logements et la sécurité du locatif privé.

### **Les enjeux transversaux**

- Des familles accompagnées dans l'équilibre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Une visibilité des actions développées par les structures petite enfance, enfance, jeunesse et familles de proximité de la ville, pour une meilleure lisibilité et diffusion de l'information.
- L'émergence des coopérations et la cohérence territoriale travaillées par le biais d'actions menées pour permettre de mieux appréhender les ressources, faiblesses du territoire et agir en conséquence. Des accompagnements cohérents et articulés.
- Des actions « hors les murs » vers les familles et les jeunes là où ils se trouvent pour lutter contre l'isolement, les ruptures et lever les freins liés à l'accès aux structures municipales : actions hors les murs, événementiels...
- Une volonté d'accompagner vers l'égalité des chances en matière de réussite éducative et de renforcer le lien entre les familles, les structures d'accueil de la ville et les écoles.
- Des passerelles renforcées, voire créées pour favoriser la continuité des parcours des enfants et des jeunes dans les structures de la ville. De la crèche => au LAEP => à l'école (temps scolaires et périscolaires) => à l'accueil en ALSH maternels => à l'accueil en ALSH primaire => à l'accueil en ALSH adolescents => aux espaces d'expression de l'engagement des jeunes et des responsabilités citoyennes.

## **Article 5 : Engagements des partenaires :**

- La Caf du Pas-de-Calais et la ville de LENS s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires (moyens humains : personnels qualifiés et en quantité, et matériels : données, statistiques, etc.) pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.
- La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.
- La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la (des)collectivité(s) à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.
- A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».
- De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2.
- Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## **Article 6 - a : Modalités de collaboration et gouvernance :**

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place les instances suivantes :

- Comité de pilotage : Composé des élus concernés, d'un représentant de la Direction Générale des services, des responsables de structures municipales concernées et/ou de leurs représentants, du responsable de l'antenne CAF de LENS. Il valide les orientations, objectifs et actions engagées à cet effet, prend connaissance des évaluations et décide des ajustements des actions au besoin. Le comité de pilotage veille au bon déroulement de la mise en œuvre de la CTG et des avancées de celle-ci. Le comité de pilotage se réunira une fois par an.
- Comité technique : instance partenariale composée des techniciens partenaires associés à la CTG qui prépare des propositions et évaluations à soumettre au comité de pilotage. Il porte un regard transversal sur les évaluations des actions en cohérence avec les orientations de la CTG. Veille à la cohérence entre les réflexions et l'opérationnalisation des projets en fonction des moyens disponibles à cet effet. Le comité technique se réunira une fois par an.
- Groupes thématiques : instance technique qui participe au recueil d'éléments quantitatifs et qualitatifs nécessaires aux repères en termes de besoins sociaux des quartiers, analyse les problématiques observées et les hypothèses explicatives pour enrichir les réflexions dans la définition des objectifs et actions. Evalue les actions dans une thématique donnée, prépare les propositions. Les groupes thématiques se réunissent au besoin sous l'impulsion des chargés de coopération de la CTG et/ou des responsables de structures.

L'ensemble des instances citées ci-dessous seront organisées, pilotées et animées par les chargés de coopération en lien avec les responsables de structures.



## **Article 6 - b : Modalités de pilotage et d'animation de la démarche :**

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet social de territoire partagé, formalisé via cette Convention Territoriale Globale (CTG), contribuent au développement et à la structuration d'une offre de service adaptée aux besoins des familles de votre territoire.

Afin de garantir le développement et la structuration de cette offre, le pilotage ainsi que l'animation de la démarche doivent être organisés et formalisés. De ce fait, l'évolution des postes de coordonnateurs CEJ existants vers des postes de chargés de coopération territoriale s'avère nécessaire.

Il conviendra, durant la période de la CTG, de s'interroger sur les profils existants afin d'identifier les actions à mettre en œuvre dans le but de garantir l'évolution de ces postes.

Au besoin, il est possible de s'appuyer sur le référentiel national d'emploi cible fixant les missions, les activités et les attendus de ce poste (cf. annexe)

Un plan identifiant précisément les actions à mettre en œuvre ainsi que l'échéancier des travaux nécessaires à cette fin seront déclinés dans une fiche action annexée à la CTG

Aux termes de la CTG signée avec la commune, cette évolution devra avoir été opérée et effectuée ; seuls les postes dont les missions auront évolué vers la fonction de chargé de coopération territoriale continueront à bénéficier de financements au titre du pilotage.

## **Article 7 : Evaluation :**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés en annexe.

## **Article 8 : Echanges de données :**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Les parties s'engagent à mentionner dans tout document interne ou externe, la source des données.

## **Article 9 : Communication :**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **Article 10 : Durée de la convention :**

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **Article 11 : Exécution formelle de la convention :**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **Article 12 : La fin de la convention :**

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure :

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure :

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel :

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation :

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

### **Article 13 : Les recours :**

- Recours contentieux :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

### **Article 14 : Confidentialité :**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à ..... Le..... 2022

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

<p>La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais Le Directeur</p>	<p>La ville de LENS Le Maire</p>

Annexe 1 : diagnostic partagé, atouts, faiblesses, problématiques, axes de développement ville.

### Présentation de la méthodologie employée :

Il s'agit pour ce travail de construire la Convention Territoriale Globale de manière progressive et argumentée au regard des éléments diagnostic et des enjeux du territoire de la ville. Ces éléments sont présentés en amont d'une analyse qui nous permet d'identifier des éléments d'appui pour la CTG, les atouts, les faiblesses et de poser une problématique globale pour chacune des thématiques :

- Petite enfance,
- Jeunesse,
- Accompagnement à la parentalité,
- Amélioration du cadre de vie des familles, de l'environnement des familles : animation de la vie sociale, environnement et habitat.
- Insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles et numérique comme levier de lutte contre l'exclusion.

Les enjeux présentés et les axes de développement ville qui émergent pour le territoire de Lens, permettent d'inscrire les actions qui seront développées dans le cadre de la CTG et de les présenter synthétiquement sous forme de fiches action.

## Sommaire

Annexe 1 : Diagnostic, atouts, faiblesses, problématiques et axes de développement ville

### Le territoire de LENS : Données statistiques de cadrage

#### 1- La petite enfance

- 1.1. Statistiques
- 1.2. Atouts en matière de petite enfance
- 1.3. Faiblesses en matière de petite enfance
- 1.4. Problématiques en matière de petite enfance
- 1.5. Axes de développement ville en matière de petite enfance

#### 2- La jeunesse

- 2.1. Statistiques
- 2.2. Atouts en matière de jeunesse
- 2.3. Faiblesses en matière de jeunesse
- 2.4. Problématiques en matière de jeunesse
- 2.5. Axes de développement ville en matière de jeunesse

### 3- L'accompagnement à la parentalité

- 3.1. Statistiques
- 3.2. Atouts en matière d'accompagnement à la parentalité
- 3.3. Faiblesses en matière d'accompagnement à la parentalité
- 3.4. Problématiques en matière d'accompagnement à la parentalité
- 3.5. Axes de développement ville en matière d'accompagnement à la parentalité

### 4- L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des familles

- 4.1. Statistiques
- 4.2. Atouts en matière d'amélioration de l'environnement
- 4.3. Faiblesses en matière d'amélioration de l'environnement
- 4.4. Problématiques en matière d'amélioration de l'environnement
- 4.5. Axes de développement ville en matière d'amélioration de l'environnement
- 4.6. Atouts en matière de logement et habitat
- 4.7. Faiblesses en matière de logement et habitat
- 4.8. Problématiques en matière de logement et habitat
- 4.9. Axes de développement en matière de logement et d'habitat

### 5- L'insertion sociale et professionnelle de personnes et des familles

- 5.1. Statistiques
- 5.2. Atouts en matière d'insertion
- 5.3. Faiblesses en matière d'insertion
- 5.4. Problématiques en matière d'insertion
- 5.5. Axes de développement ville en matière d'insertion
- 5.6. Atouts en matière de numérique
- 5.7. Faiblesses en matière de numérique
- 5.8. Problématiques en matière de numérique
- 5.9. Axes de développement en matière de numérique

Annexe 2 : Liste des équipements

Annexe 3 : Plan d'actions permettant de répondre aux besoins

Annexe 4 : Modalité de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG.

## LE TERRITOIRE DE LENS : DONNEES STATISTIQUES CAF DE CADRAGE

### Lens

- Habitants ..... : **31 606**
- Allocataires ..... : **10 026**

Nous avons versé, en 2020, sur ce territoire :

au titre du mois de décembre : **5 800 000 €** de prestations légales

annuellement, près de : **1 800 000 €** au titre des financement d'action sociale



*Lens est une commune . Elle fait partie de l'Epci Ca De Lens - Lievin, dans le territoire de l' A.D.S Lens*

## DONNEES STATISTIQUES DE CADRAGE

Le taux de couverture de la population Insee par les prestations Caf du territoire est supérieur à celui de(du,de l') Pas-de-calais

	Année Réf	Lens	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre d'habitants (INSEE)	2018	31 606	-0,1%	1 466 743	+0,1%
<b>Evolution de la Population Insee</b>	2018	<b>-0,1%</b>		<b>+0,1%</b>	
Nombre d'allocataires Caf	2020	10 026	+15,7%	318 388	+14,9%
Nombre de personnes couvertes Caf	2020	21 383	+4,8%	790 365	+3,4%
Taux de couverture Caf	2020	67,7%		53,9%	
Nombre d'allocataires MSA	2020	69	+50,0%	9 835	+19,3%
Nombre de personnes couvertes MSA	2020	195	+28,3%	26 681	+7,9%
<b>Indice jeunesse (Rp Insee)</b>	2018	<b>1,02</b>		<b>1,04</b>	

Les personnes isolées sans enfant prédominent (52,0%)

Les allocataires avec enfant(s) sont principalement des familles avec 1 enfant

Comparées au(à l') DEPARTEMENT :

- la part des familles monoparentales est plus forte,
- la part des familles avec un enfant est plus forte,
- la part des familles avec deux enfants est plus faible.

	Année Réf	Lens	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
<b>Evolution des familles Caf</b>	2020	<b>-5,3%</b>		<b>-2,6%</b>	
Part des familles allocataires	2020	38,7%		51,6%	
dont couples avec enfant(s)	2020	23,1%		36,6%	
dont familles monoparentales	2020	15,6%		15,1%	
<b>Evolution des familles monoparentales</b>	2020	<b>-1,8%</b>		<b>+4,3%</b>	
Part des familles avec 1 enfant	2020	36,6%		31,7%	
Part des familles avec 2 enfants	2020	34,4%		44,4%	
Part de familles nombreuses	2020	29,1%		23,9%	
Part des allocataires sans enfants	2020	60,8%		48,1%	
dont couples sans enfants	2020	8,8%		7,3%	
dont allocataires isolés	2020	52,0%		40,7%	

### Commentaires et apports complémentaires aux données statistiques CAF :

La part des familles monoparentales est plus forte à LENS que dans l'ensemble du Département et notamment dans les quartiers d'implantation des centres socioculturels : Grande Résidence (21 % en 2017), dans le quartier du 12/14 (18.8 % en 2017) et dans le quartier Sellier/cité 4 (22.6 % en 2017). La part des allocataires CAF est également largement supérieure à la part ville entière.

# 1- La petite enfance

## 1.1. Les éléments Statistiques : Concilier vie familiale et vie professionnelle

	Année Réf	Lens	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de naissances domiciliées	2020	434	+0,0%	15 261	-13,9%
Nbre total d'enfants Caf	2020	8 131	-4,9%	331 281	-4,6%
Nombre d'enfants de moins de 21 ans d'allocataires Caf	2020	7 989	-4,5%	328 540	-4,4%
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH	2020	309	+41,7%	13 255	+63,3%
Part des enfants bénéficiaires de l'AAEH	2020	3,9%		4,0%	

**Comparées au(à l') DEPARTEMENT, la part des enfants de moins de 3 ans est supérieure.**

Des parts plus fortes pour ce territoire sont observées pour :

- Les enfants de cette tranche d'âge ;

**Enfin, la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans est supérieure à celle du(de l') DEPARTEMENT.**

	Année Réf	Lens	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
<b>Taux d'enfants de moins de 3 ans avec besoin potentiel en mode de garde</b>	2020	14,5%		13,4%	
Nombre d'enfants Caf de moins de 3 ans	2020	1 160	-10,8%	44 047	-16,3%
Part des enfants de moins de 3 ans	2020	14,3%		13,3%	
Part des enfants de moins de 3 ans dont le(s) parents(s) allocataire Caf exerce(nt) une activité	2020	25,3%		47,8%	
Nombre d'enfants Caf de moins de 3 ans bénéficiaires CMG	2020	130	+5,7%	13 480	-1,6%
Part des enfants de moins de 3 ans Caf bénéficiaires d'un complément de mode de garde	2020	11,2%		30,6%	
Part des enfants de moins de 3 ans d'allocataires Caf bénéficiaires d'un complément d'activité	2020	0,0%		0,0%	
<b>Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans (provisoire) (1)</b>	2020	33,6		51,5	
Nombre d'enfants d'allocataires Caf de 3 à moins de 6 ans	2020	1 159	-9,4%	46 815	-11,5%
Part des enfants de 3 à moins de 6 ans	2020	14,3%		14,1%	

(1) L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans et établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistantes maternelle(s) et auprès des salariés à domicile. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans recensés. La Caf verse mensuellement sur le territoire, près de 51 000 € au titre des prestations légales pour la garde d'enfants.



La Caf verse annuellement près de 880 000 € au titre des différentes prestations de service pour la petite enfance et du CEJ volet enfance.

	Année Réf	Lens	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de places EAJE	2020	115		4 224	
Evolution annuelle (provisoire) :	2021	+0		+16	
Nombre d'équipements bénéficiaires de prestations de service	2020	4		227	
Evolution annuelle (provisoire) :	2021	+0		+4	
dont EAJE	2020	3		164	
Evolution annuelle (provisoire) :	2021	+0		+2	
dont RAM	2020	1		63	
Evolution annuelle (provisoire) :	2021	+0		+2	
Montants des financements d'Action Sociale Caf	2020	877 755 €		30 748 043 €	
dont prestations de service (PSU)	2020	687 772 €		20 859 800 €	
dont subventions de fonctionnement	2020	- €		1 287 817 €	
dont CEJ volet enfance	2020	189 983 €		8 600 426 €	

### Commentaires et apports complémentaires aux données statistiques CAF :

Le taux d'activité des familles lensoises est beaucoup moins important qu'à l'échelle du département. Elles ont moins recours à un mode de garde. Ces familles qui n'ont pas d'activité pourraient être encouragées à confier leurs enfants en collectivité pour entamer éventuellement des démarches liées à l'insertion sociale et/ou professionnelle et/ou à la socialisation des enfants (LAEP, multi-accueil, ateliers enfants/parents).

### **1.2. Atouts :**

- Nombre de structures ville qui permet un travail construit au service des besoins des familles (3 EAJE, 1 LAEP, actions REAAP, consultations PMI dans les centres socioculturels, dispositif accueil pour tous, 1 multi accueil de 15 places avec un dispositif d'accompagnement à la parentalité visant à soutenir l'insertion sociale et professionnelle des parents, 2 centres socioculturels avec des projets animation collective familles et une forte dimension petite enfance).
- 1 Relais petite enfance à dimension intercommunale et sa mission d'observation.

### **1.3. Faiblesses :**

- Coopération étroite mais qui reste à affiner entre l'ensemble des structures petite enfance de la ville ainsi qu'avec les centres socioculturels.
- Difficulté à toucher les familles concernées, les plus fragiles, et à recenser leurs besoins.
- Besoin de mise en synergie approfondie entre les structures municipales et leurs actions.
- Baisse d'activité des assistantes maternelles et nombreux départs en retraite.

### **1.4. Problématique :**

Comment maintenir un niveau d'offre individuelle satisfaisant sur le territoire ? Comment optimiser les taux de fréquentation des EAJE afin d'adapter l'offre pour l'ensemble de la ville et participer à la mise en place d'accompagnements cohérents en lien avec les besoins et attentes des familles ?

### **1.5. Axes de développement ville en lien avec l'offre petite enfance**

- Accompagner les familles dans l'équilibre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Travailler la visibilité et la lisibilité des actions développées par les structures petite enfance, jeunesse et familles de la ville, pour une meilleure lisibilité et diffusion de l'information et participer à la mise en place d'accompagnements cohérents en lien avec les besoins et attentes des familles.
- Poursuivre la structuration d'une offre d'accueil diversifiée et de qualité en matière de petite enfance et coordonner les actions d'accompagnement à la parentalité adaptées aux besoins des familles, en veillant particulièrement à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou fragilisés et aux problématiques d'insertion sociale.
- Renforcer, voire créer des passerelles qui favorisent la continuité des parcours des jeunes enfants dans les structures de la ville. De la crèche => au LAEP => à l'école (temps scolaires et périscolaires) => à l'accueil de loisirs maternels => aux centres socioculturels.

## 2- La jeunesse

### 2.1 – Les éléments statistiques

Comparée au(à l') DEPARTEMENT, la part des enfants de 6 à moins de 18 ans est inférieure.

Les tranches d'âge surreprésentées sont :

- Les enfants de 18 à moins de 20 ans

	Année Réf	Lens	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Population de 6 à moins de 18 ans (pop. Insee)	2018	4 797	+0,3%	237 597	+0,8%
Part population de 6 à moins de 18 ans	2018	15,2%		16,2%	
Nombre d'enfants de 6 à moins de 18 ans Caf	2020	4 847	-2,5%	208 758	-0,7%
Part des enfants de 6 à moins de 18 ans	2020	59,6%		63,0%	
Nombre d'enfants de 6 à moins de 12 ans Caf	2020	2 474	+0,9%	107 480	-1,2%
Part des enfants de 6 à moins de 12 ans	2020	30,4%		32,4%	
Nombre d'enfants de 12 à moins de 18 ans Caf	2020	2 373	-5,8%	101 278	-0,1%
Part des enfants de 12 à moins de 18 ans	2020	29,2%		30,6%	
Nombre d'enfants de 18 à moins de 20 ans Caf	2020	616	-0,6%	23 666	+4,9%
Part des enfants de 18 à moins de 20 ans	2020	7,6%		7,1%	

#### Commentaires et apports complémentaires aux données statistiques CAF :

La part des jeunes à LENS s'inscrit dans la tendance départementale avec une forte représentation de la jeunesse dans le quartier de la Grande Résidence, lieu d'implantation du centre socioculturel DUMAS.

#### 2.2. Atouts :

- Propositions d'accueil des jeunes mineurs diversifiées et qui s'adressent à toutes les tranches d'âges (accueils de loisirs, séjours de vacances)
- Maison Buisson et centres socioculturels qui permettent de travailler autour de l'engagement de tous et notamment des jeunes.

#### 2.3. Faiblesses :

- Besoin de passerelles entre les EAJE et l'accueil en centre de loisirs maternel.
- Besoin de passerelles entre les accueils des enfants et des adolescents, pour éviter que les familles ne renoncent aux structures éducatives qui s'offrent à elles et ainsi contribuer à prévenir les conduites à risque propres à l'adolescence.

- Besoin de renforcer la formation des équipes encadrantes sur le terrain.
- Réflexion à mener sur le type d'accueil de jeunes de proximité (Grande résidence par exemple).
- Besoins de lisibilité et de visibilité de l'offre municipale en matière d'enfance et de jeunesse.
- Besoin de s'appuyer sur les ressources culturelles qui constituent une réelle richesse sur le territoire de la ville.
- Une sous-représentation du public jeune dans les publics accueillis au sein des centres socioculturels

**2.4. Problématique :** Comment répondre au plus près des besoins des familles par des accueils de qualité de leurs enfants en proximité et accessibles facilement, et mettre en œuvre des modalités d'accompagnement qui permettent aux jeunes de s'engager et de prendre des responsabilités ?

**2.5. Axes de développement ville en matière de jeunesse :**

- Poursuivre la structuration d'une offre d'accueil diversifiée en matière d'enfance et de jeunesse et coordonner les actions d'accompagnement à la parentalité adaptées aux besoins et attentes des familles en veillant particulièrement à l'accueil des enfants/adolescents en situation de handicap et /ou fragilisés et aux problématiques d'insertion sociale et professionnelle.
- Encourager les premières prises de responsabilités citoyennes des jeunes par la valorisation de leur savoir-faire (aide à la formation BAFA par exemple) et les accompagner vers leur vie d'adulte.
- Favoriser l'engagement des jeunes en réprimant les inégalités et offrir des espaces d'expression de leur engagement (centres socioculturels, Maison Buisson, accueil de loisirs ...).

### 3- Accompagnement à la parentalité

#### 3.1. Eléments statistiques

Comparées au(à l') DEPARTEMENT, la part des :

- bénéficiaires d'allocations familiales est moins élevée,
- bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire est moins élevée.

La Caf verse mensuellement sur le territoire :

- près de 660 000 € au titre des allocations familiales.
- près de 2 100 000 € au titre de l'allocation de rentrée scolaire (prestation versée une fois dans l'année).

	Année Réf	Lens	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires d'allocations familiales	2020	2 380	-4,5%	111 227	-4,0%
Part des bénéficiaires d'allocations familiales	2020	23,7%		34,9%	
Nombre de bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire	2020	2 388	-2,7%	81 100	-4,9%
Part des bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire	2020	23,8%		25,5%	

La Caf verse annuellement près de 280 000 € au titre des différentes prestations de service pour la Parentalité.

	Année Réf	=Lens	=Pas-de-calais
Nombre d'équipements bénéficiaires de prestations de service	2020	5	87
Evolution annuelle (provisoire) :	2021	-3	-52
dont LAEP	2020	1	23
Evolution annuelle (provisoire):	2021	+0	+8
dont actions CLAS	2020	1	52
Evolution annuelle (provisoire):	2021	+2	+6
dont actions REAAP	2019	18	401
Evolution annuelle (provisoire):	2020	+3	-13
dont lieux de médiation	2020	1	4
Evolution annuelle (provisoire):	2021	+0	+0
dont espaces de rencontre	2020		
Montants des financements d'Action Sociale Caf		278 468 €	5 580 117 €
dont prestations de service	2020	85 307 €	2 288 574 €
dont subventions de fonctionnement	2020	193 161 €	3 291 544 €

#### Commentaires et apports complémentaires aux données statistiques CAF :

La part des bénéficiaires des allocations familiales et de l'allocation de rentrée scolaire est plus faible que celle du Département pour la ville entière. Ce qui paraît étonnant au vu des données globales qui

concernent la ville. Elle est néanmoins beaucoup plus forte dans les quartiers d'implantation des centres socioculturels. Les actions d'accompagnement à la scolarité et les actions menées dans le cadre des REAPP s'y développent. De plus, la part des familles monoparentales est plus importante pour LENS que pour le Département notamment, comme vu précédemment dans les quartiers d'implantation des centres socioculturels.

### **3.2. Atouts :**

- Nombre de structures municipales qui coopèrent autour de la question de l'accompagnement à la parentalité (Petite enfance, jeunesse, Centres socioculturels, action éducative pour le lien avec les écoles) et dimension partagée des actions menées en ce sens.
- Des familles qui se mobilisent et sont parties prenantes des actions d'accompagnement en qualité de premiers éducateurs de leurs enfants.

### **3.3. Faiblesses :**

- Fragilité et isolement des familles, notamment des familles monoparentales dont la part est importante sur la ville.
- Besoin d'approfondir la synergie entre les acteurs pour qu'ils se connaissent et agissent ensemble de manière concertée.
- Incompréhension des parents face aux transformations de leurs enfants lors de l'adolescence.

### **3.4. Problématique :**

- Comment accentuer et enrichir la dynamique municipale pour une meilleure adéquation entre les réponses proposées/apportées aux familles et les réalités vécues, notamment pour les familles les plus fragiles ?

### **3.5. Axes de développement ville en matière d'accompagnement à la parentalité :**

- o Accompagner la parentalité à travers l'action quotidienne des structures de la ville et participer à améliorer les relations enfants/parents. Valoriser les parents dans leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants. Soutenir les familles fragilisées afin d'améliorer les conditions de vie des enfants, la compréhension enfant/parent et préparer au mieux leur vie future.
- o Créer les passerelles qui permettent aux familles de confier leurs enfants en toute sérénité. De la crèche => au LAEP => à l'école (temps scolaire et périscolaires) => à l'accueil en ALSH maternels => aux centres socioculturels pour les familles.
- o Aller vers les familles et les jeunes là où ils se trouvent pour lutter contre l'isolement, les ruptures et lever les freins liés à l'accès aux structures municipales : actions hors les murs, événementiels...

## 4- Amélioration du cadre de vie et de l'environnement des familles

### 4.1. Eléments statistiques

#### Animation de la vie sociale

La Caf verse annuellement près de 240 000 € au titre des différentes prestations de service pour l'animation de la vie sociale.

	Année Réf	Lens	Pas-de-calais
Nombre d'équipements	2020	2	64
Evolution annuelle (provisoire) :	2021	+0	+5
- dont centres sociaux	2020	2	44
Evolution annuelle (provisoire) :	2021	+0	+1
avec un projet famille	2020	2	40
Evolution annuelle (provisoire) :	2021	+0	+0
- dont espaces de vie sociale	2020	0	20
Evolution annuelle (provisoire) :	2021	+0	+4
Montants des financements d'Action Sociale Caf		243 259 €	6 361 381 €
dont prestations de service	2020	171 900 €	4 101 074 €
dont subventions de fonctionne	2020	71 359 €	2 260 307 €

#### Commentaires et apports complémentaires aux données statistiques CAF :

La dynamique de développement social local portée depuis 2012 par le biais des 2 centres socioculturels et les 2 projets « animation collective familles » qui s'y inscrivent apportent des réponses concertées et mobilisatrices du développement du pouvoir d'agir des habitants en matière d'amélioration de la vie sociale.

#### 4.2. Atouts en matière d'animation de la vie sociale :

- 2 centres socioculturels implantés sur 3 quartiers de la ville, complétés d'actions développées par la Maison Buisson et de nombreuses autres initiatives d'acteurs sur le territoire (associations, institutions, AGEPIC, bailleurs sociaux ...).
- Dimension « hors les murs » déployée par les centres socioculturels afin de rayonner sur l'ensemble de la ville et d'aller chercher les publics les plus éloignés et/ou les plus fragiles.
- Engagement des habitants qui participent à développer les projets et affirment de plus en plus leur envie d'agir, accompagnés par les professionnels.
- Nombre de partenaires engagés dans le développement du projet social de la ville par le biais des centres socioculturels. Nombre de permanences de proximité déployées dans les centres socioculturels à proximité, afin de mener au mieux l'accompagnement social des familles.

#### **4.3. Faiblesses en animation de la vie sociale :**

- Compréhension collective du rôle et de la place d'un centre socioculturel sur un territoire.
- Représentation collective liée au mot « social » qui induit en erreur et qui, pour les structures ville, signifie « faire société ensemble »
- Les centres socioculturels sont parfois perçus comme de simples lieux d'activité.

#### **4.4. Problématique en animation de la vie sociale :**

- Comment amener chacun des acteurs des centres socioculturels et de la Maison Buisson, et en premier lieu les habitants, à trouver une place qui leur conviennent et à travers laquelle ils prennent plaisir à coconstruire une gouvernance partagée et à s'impliquer dans la vie de la cité ?

#### **4.5. Axes de développement ville en matière d'animation de la vie sociale :**

- o Encourager les habitants à se situer au cœur de la démarche des centres socioculturels. Accompagner les envies d'agir. Construire une gouvernance partagée des centres socioculturels (café de l'info, ça papote, instances de concertation habitants/ professionnels/élus, participation des habitants au comité stratégique des centres socioculturels ...).
- o Positionner les centres socioculturels comme pilotes et animateurs du réseau de partenaires associés dans la logique de co-construction et de vie d'un projet de développement social à la fois ambitieux et réaliste : maillage territorial, rencontre avec les partenaires, impulsion des dynamiques de coopérations dans les thématiques de la réussite éducative, de la santé, du numérique, de l'accompagnement à la parentalité, de l'insertion sociale et professionnelle, du développement durable, culture.
- o Faciliter le recours et l'accès aux droits des familles par une orientation adaptée aux problématiques et aux besoins.



## Logement et habitat

Comparés au(à l') DEPARTEMENT, les bénéficiaires d'aides au logement :

- sont proportionnellement plus nombreux,
- ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30% dans le parc locatif privé sont plus nombreux.

**Les bénéficiaires dans le parc locatif public sont plus nombreux (42,5% des allocataires)**

La Caf verse mensuellement sur le territoire, près de 1 600 000 € au titre des prestations légales pour les aides au logement.

	Année Réf	Lens	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires d'aides au logement	2020	6 482	▲ +5,3%	152 649	■ -2,9%
<i>dont bénéficiaires dans le parc locatif privé</i>		1 947	▲ +9,4%	51 223	■ -2,4%
Part des bénéficiaires d'aides au logement	2020	64,7%		47,9%	
dont bénéficiaires dans le parc locatif privé		19,4%		16,1%	
dont bénéficiaires dans le parc locatif public		42,5%		27,1%	
dont bénéficiaires en accession		0,9%		2,5%	
dont bénéficiaires en établissement		1,9%		2,3%	
<b>Part des bénéficiaires dans le parc locatif privé ayant un taux d'effort (1) supérieur ou égal à 30%</b>		<b>27,4%</b>		<b>25,0%</b>	

(1) Le taux d'effort correspond à la part des ressources consacrées au paiement du loyer, après perception de l'aide au logement.

### Commentaires et apports complémentaires aux données statistiques CAF :

Le nombre de bénéficiaires d'aides au logement est en augmentation sur les 5 dernières années, particulièrement concernant le parc locatif privé. Cette allocation vise à réduire l'impact des loyers sur les revenus des familles et ainsi tenter d'assurer un reste à vivre suffisant. Les projets menés par les centres socioculturels et leurs partenaires dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement (jardins partagés, événementiels dans les quartiers, ateliers familles, écoute de proximité, permanences sociales de proximité ...) visent à contribuer au mieux vivre des familles dans leur quartier et à faciliter l'engagement de chacun dans la participation à l'amélioration de la vie quotidienne, à développer le lien social.

#### 4.6. Atouts pour le logement et l'habitat :

- Projets de renouvellement urbains NPNRU et ERBM menés et en cours de réalisation.
- Les dimensions humaine et sociale intégrées à la réflexion concernant le renouvellement urbain.

#### 4.7. Faiblesses pour le logement et l'habitat :

- Héritage des problématiques liées soit à l'habitat collectif de masse, soit au passé minier.

**4.8. Problématiques pour le logement et l'habitat :** Comment associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie et à la transformation urbaine de la ville ?

#### 4.9. Axes de développement ville pour le logement et l'habitat :

- Veiller à la participation des habitants à la dynamique de transformation urbaine.
- Veiller à l'appropriation de la transformation urbaine par les habitants.
- Veiller à ce que les familles soient logées dignement, aient un cadre de vie et un environnement social de qualité (Projets de renouvellement urbains NPNRU et ERBM, réhabilitation des logements dans les quartiers, structures municipales de proximité telles que les centres socioculturels)
- Prendre en compte les spécificités du territoire afin d'apporter des réponses cohérentes et d'agir de manière efficiente et partenariale.
- Travailler la décence des logements et la sécurité du locatif privé.

## 5- Insertion sociale et professionnelle, autonomie, inclusion numérique

### 5.1. Eléments statistiques

#### Revenu de solidarité active et prime d'activité

Comparée au(à l') DEPARTEMENT, la part des bénéficiaires :

- du Rsa est supérieure

- de la Ppa est inférieure

	Année Réf	Lens	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires du Rsa	2020	2 675	▼-22,3%	55 682	▼-29,4%
<b>Part des bénéficiaires du Rsa</b>		<b>26,7%</b>		<b>17,5%</b>	
Nombre de bénéficiaires de la Ppa	2020	3 582		117 163	
<b>Part des bénéficiaires de la Ppa</b>		<b>35,7%</b>		<b>36,8%</b>	

#### Allocation adulte handicapé

Le taux de bénéficiaires Aah est supérieur à celui du(de l') DEPARTEMENT.

La Caf verse mensuellement sur le territoire, près de 810 000 € au titre de l'allocation d'Adulte Handicapé (Aah).

	Année Réf	Lens	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires d'Aah	2020	1 063	▲+10,5%	27 765	▲+9,7%
<b>Part des bénéficiaires d'Aah</b>		<b>10,6%</b>		<b>8,7%</b>	

## Indicateurs de précarité

Comparée au(à l') DEPARTEMENT, la part :

- des allocataires à bas revenus est supérieure,
- des allocataires fragiles est supérieure,
- des allocataires dont le montant des prestations représente au moins la moitié des ressources est supérieure,
- des allocataires dont le montant des prestations représente la totalité des ressources est supérieure.

	Année Réf	Lens	Pas-de-calais
Part des allocataires à bas revenus (2)	2020	53,1%	38,9%
Part des allocataires "fragiles" (situés au-dessus du seuil de bas revenus à l'aide des prestations Caf)	2020	19,9%	18,1%
Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent au moins la moitié des ressources	2020	15,8%	11,4%
Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent la totalité des ressources	2020	27,9%	17,0%
Part des familles bénéficiaires d'un Aide financière individuelle d'action sociale versée par la Caf		12,7%	6,9%

(2) Le Revenu par Unité de Consommation (RUC) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes. On le mesure en divisant le revenu disponible du ménage par un nombre d'unités de consommation (1 pour le premier adulte, 0,5 pour les personnes de 14 ans ou plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans, et 0.2 pour les familles monoparentales). Exemple. en 2017. le seuil officiel de bas revenus était de 1 052 € par unité

### Commentaires et apports complémentaires aux données statistiques CAF :

L'ensemble des données présentées ci-dessus illustre la situation fragile des familles bénéficiaires d'allocations CAF et justifie le développement des actions menées en matière d'insertion sociale et professionnelle.

#### 5.2. Atouts en matière d'insertion :

- Multiplicité et diversité des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire de la ville.
- Démarches engagées par la ville via le centre socioculturel Dumas/Flament : territoire zéro chômeur, Pc solidaires.

#### 5.3. Faiblesses en matière d'insertion :

- Multiplicité et diversité des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire de la ville.
- Besoin de visibilité et de lisibilité de l'information tant pour les professionnels que pour les habitants.
- Difficultés à lever les freins liés à l'insertion et à redonner du sens à l'activité.

**5.4. Problématique en matière d'insertion :** Comment mettre en synergie l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle pour aboutir à un maillage partenarial permettant de développer des actions efficaces au bénéfice des habitants de la ville ?

### **5.5. Axes de développement ville en matière d'insertion :**

- Participer à lutter contre l'illettrisme avec pour tremplin les supports déployés par la ville et ses partenaires (ateliers Français langue étrangère – raconte-moi une histoire ...).
- Redonner du sens au retour à l'activité.
- Simplifier l'accès, rendre visible et lisible l'information en matière d'insertion (nombre d'acteurs, multiplicité des dispositifs ...).

### **5.6. Atouts en matière de numérique :**

- Dispositifs et projets déployés au sein des centres socioculturels et de la micro-folie : PC solidaires, accompagnement individuel de proximité, ateliers collectifs d'aide aux démarches en ligne, ateliers thématiques autour du numérique, borne interactive et Fab lab itinérant en projet.

### **5.7. Faiblesses en matière de numérique :**

- Public encore marginalisé car trop éloigné de la préoccupation liée au numérique.
- Injonction au tout numérique.

### **5.8. Problématique en matière de numérique : Comment mettre en lien et compléter les ressources existantes pour une action efficiente et qui s'adresse à tous ?**

### **5.9. Axe de développement ville en matière de Numérique comme levier de lutte contre l'exclusion :**

- Accompagner au mieux l'accès au numérique pour faire culture commune avec une veille particulière à l'injonction et au tout numérique. Lutter contre l'illectronisme.
- Encourager, soutenir, former et informer les personnes au sujet de la culture du numérique (Pass'numérique, démarches en ligne sur rendez-vous, ateliers collectifs informatique, envoi par courrier électronique, micro-folie, Fab'lab itinérant, bornes interactives d'accès aux démarches en ligne autonomes ou accompagnées, centres sociaux connectés ...). Inviter les personnes à découvrir les ressources permettant d'améliorer leur vie quotidienne (équilibre alimentaire, bons plans, ressources de la bibliothèque numérique départementale par exemple).
- Contribuer à renforcer l'égalité d'accès au numérique (PC solidaires ...) et aller vers les publics les plus éloignés.
- Informer les familles quant aux usages du numérique et des écrans par les enfants (protections des données, contrôle parental, l'enfant et les écrans).
- Faire du numérique un levier de l'insertion sociale, professionnelle et de la réussite éducative.

## **Annexe 2 : LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE**

*Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ*

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	micro crèche Vachala de la mairie
	halte garderie Dumas de la mairie
	mac Lacore de la mairie
<b>ALSH</b>	extrascolaire
	periscolaire
	ados
<b>RAM</b>	rpe intercommunal lens/loison
<b>LAEP</b>	de la mairie
<b>COORDINATION ENFANCE</b>	
<b>COORDINATION JEUNESSE</b>	
<b>SEJOURS</b>	
<b>LUDOTHEQUE</b>	

### Annexe 3 : Plan d'actions permettant de répondre aux besoins existants.

#### Fiche action 1 : Chargé de coopération CTG

##### POSTE DE CHARGE DE COOPERATION

Dans le cadre du déploiement des CTG, les coordinations existantes devront évoluer vers des postes de « chargés de coopération » afin de répondre aux objectifs fixés dans la CTG. C'est dans cet objectif que s'inscrit la diffusion du référentiel d'emploi de chargé de coopération territorial joint, dont les compétences sont renforcées. La Caf et les collectivités parties prenantes de la CTG doivent ainsi s'interroger sur la pertinence des coordinations existantes et opérer le cas échéant des choix de redéploiement et d'évolution de ces postes.

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
Actuellement sur la commune 2 postes sont cofinancés par la CAF (100 % et 23 %) pour la coordination CEJ. 1 ETP pour l'a jeunesse et 0.23 ETP pour l'enfance.	Coordinateurs CEJ
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>
Réinterroger les profils existants et redéployer les postes de coordination sur l'animation de la démarche CTG. Renforcer, si nécessaire, le contenu de la fonction des agents actuellement en place	Réaliser un état des lieux partagé des missions et activités mises en œuvre par les coordinateurs sur la commune. Mesurer les moyens nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés dans la CTG. Identifier la trajectoire en tenant compte des contraintes respectives et des évolutions à envisager. Evaluer annuellement sur le temps de la 1 <sup>ère</sup> CTG l'évolution des missions et activités des postes.
	<b>Echéances de réalisation</b>
	Durée de la CTG, soit avant fin 2026.
<b>Services mobilisés et responsable de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Les coordinateurs enfance/jeunesse (1.23 ETP à ce jour) Caf : responsable de territoire et chargés d'accompagnement des territoires. Ville : élus, Ressources humaines	Formalisation de l'organisation du pilotage et de la mise en œuvre du projet de territoire : production d'un document précisant les instances, les échéances, l'articulation entre les différents partenaires, acteurs concernés. Fiches de poste pour chaque chargé de coopération CTG définie au regard du référentiel emploi national « chargé-e de coopération CTG »
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF Possibilité de travail avec des organismes de formation dans l'accompagnement de l'évolution des postes.	Mesure de l'évolution de la posture, des activités des coordinateurs existants, au regard des objectifs fixés dans la CTG et du référentiel national de chargé de coopération territorial.

## **Fiche action 2 : Petite enfance**

Les enjeux : Structuration d'une offre d'accueil diversifiée et de qualité – Coordination des actions d'accompagnement à la parentalité – Veiller aux besoins spécifiques des familles (handicap, problématiques sociales ...)

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
Nombre important de structures d'accueil municipales – RPE à dimension intercommunal – Besoin de synergie entre les structures municipales – Baisse d'activité des assistantes maternelles	Les enfants de 0 à 6 ans et leur famille
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>
Accompagner les familles dans l'équilibre vie familiale -vie professionnelle et vie sociale. Améliorer la visibilité du service petite enfance. Promouvoir et soutenir l'activité des assistant(e)s maternel(le)s. Coordonner les actions d'accompagnement à la parentalité Poursuivre la structuration de l'offre d'accueil petite enfance et optimiser les taux de fréquentation des EAJE. Renforcer, voire créer des passerelles visant à assurer la continuité éducative du parcours des enfants.	Instance IDEM (Instance Départementale EAJE, MAM) Partenariat CAF/PMI/Mission locale/Foyers d'hébergement/accueil pour tous. Améliorer les outils de travail (étude en cours pour l'acquisition du logiciel Aïga). Améliorer la communication concernant les missions des structures petite enfance et des centres socioculturels Communiquer sur les aides à l'installation des assistantes maternelles. Relancer le travail partenarial (forum métier, formation professionnelle). Organiser des actions de valorisation du métier d'assistant(e) maternel(le). Encourager les complémentarités dans les modes de garde. Actualiser l'observatoire des modes de garde. Réaliser un guide pratique petite enfance à destination des familles. Animer le réseau des acteurs de la petite enfance au niveau de la ville. Développer des actions d'accompagnement à la parentalité sur des secteurs du territoire non pourvus de structures dédiées à la petite enfance. Evaluer annuellement l'évolution des actions menées.
	<b>Echéances de réalisation</b>
	Durée de la CTG
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Les coordinateurs enfance/jeunesse, futurs chargés de coopération CTG et l'ensemble des responsables de structures municipales concernés. Caf : responsable de territoire et chargés d'accompagnement des territoires.	D'avantage d'efficacité et de synergie dans les réponses apportées.

<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF et l'ensemble des partenaires socioéducatifs qui peuvent contribuer à la mise en œuvre de la CTG. Coordonnatrice du réseau parentalité.	Mesure de l'évolution de chacune des modalités fixées, au regard des objectifs et des enjeux de la CTG.

### **Fiche action 3 : Jeunesse**

Les enjeux : structuration d'une offre diversifiée et de qualité – Développer les actions d'accompagnement à la parentalité notamment pour les situations fragiles (handicap, problématique sociale ...) – Encourager les premières prises de responsabilité et l'engagement des jeunes

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
Proposition d'accueil de jeunes mineurs diversifiée pour toutes les tranches d'âges. Maison Buisson et centres socioculturels qui permettent de travailler autour de l'engagement des jeunes. Besoin de passerelles pour assurer la continuité éducative et répondre au besoin de sérénité des familles. Besoin de formation des équipes pédagogiques. Besoin d'accueil de jeunes de proximité (Grande Résidence par exemple) Besoin de lisibilité de l'offre d'accueil enfance/jeunesse municipale.	Enfants à partir de 3 ans, les jeunes et leur famille.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Accompagner les familles dans l'équilibre vie. Familiale -vie professionnelle et vie sociale. Améliorer la visibilité du service jeunesse. Inscrire la culture dans le projet éducatif de la ville et les projets pédagogiques des accueils de loisirs. Poursuivre la structuration de l'offre d'accueil et optimiser les taux de fréquentation des accueils. Renforcer, voire créer des passerelles visant à assurer la continuité éducative du parcours des enfants et des jeunes. Encourager, soutenir et promouvoir l'engagement des jeunes.	Travailler en coopération avec les acteurs concernés par l'enfance et l'adolescence. Améliorer les outils de travail (logiciel Aïga). Améliorer la communication concernant les missions des accueils de loisirs, de la maison Buisson et des centres socioculturels Communiquer sur les aides au Bafa et les dispositifs de soutien à l'engagement des jeunes. Veiller aux complémentarités en matière de propositions d'accueils de mineurs (offre diversifiée : accueils de loisirs et séjours été/hiver). Réaliser un guide pratique des accueils de loisirs à destination des familles. Animer le réseau des acteurs de l'enfance et de l'adolescence au niveau de la ville. Veiller à la qualité de l'accueil des enfants à besoins particuliers. Mener des actions culturelles en appui des ressources du territoire (Ecole d'art plastique, conservatoire, musée du Louvre-Lens, Banque de France, micro-folie) Réfléchir à une forme d'accueil et d'accompagnement des jeunes au centre socioculturel DUMAS/Flament, en particulier pour la Grande Résidence.



	Evaluer annuellement l'évolution des actions menées.
	<b>Echéances de réalisation</b>
	Durée de la CTG
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Les coordinateurs enfance/jeunesse et l'ensemble des responsables de structures municipales concernés.	D'avantage d'efficacité et de synergie dans les réponses apportées.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF et l'ensemble des partenaires socioéducatifs qui peuvent contribuer à la mise en œuvre de la CTG. Caf : responsable de territoire et chargés d'accompagnement des territoires.	Mesure de l'évolution de chacune des modalités fixées, au regard des objectifs et des enjeux de la CTG.

#### **Fiche action 4 : Accompagnement à la parentalité**

Enjeux : Accompagner la parentalité à travers les actions menées quotidiennement par les structures municipales concernées et veiller au positionnement des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants. Exercer une veille toute particulière en direction des familles fragilisées afin de proposer des améliorations des conditions de vie des enfants, de la compréhension enfant/parent et préparer au mieux leur vie future

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
Nombre de structures sur la commune qui coopèrent dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité. Familles qui se mobilisent quand les actions proposées ont du sens pour elles. Part des familles monoparentales importante. Fragilités sociales des familles notamment dans les quartiers prioritaires mais de plus en plus également en centre-ville. Isolement des familles lors de l'enchaînement des ruptures familiales et sociales Incompréhension des parents face aux transformations de leurs enfants et particulièrement lors de l'adolescence.	Les enfants qui fréquentent les structures petite enfance, enfance, jeunesse, et les familles du territoire.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Améliorer la visibilité des actions menées en accompagnement à la parentalité. Poursuivre la structuration de l'accompagnement à la parentalité en appui des ressources mobilisables, coordonner les actions et leur donner du sens dans le parcours de l'enfant et de sa famille. Participer à ce que les familles trouvent un interlocuteur à chaque étape de la vie de leurs enfants. Adapter les réponses proposées pour qu'elles aient du sens pour les familles et qu'elles en soient les actrices à part entière.	Travailler en coopération avec les acteurs concernés par l'accompagnement à la parentalité et animer le réseau. Inscrire les actions d'accompagnement à la parentalité dans les projets des structures ville : exemple : le projet éducatif et les projets pédagogiques des accueils de loisirs, les projets familles des centres sociaux communaux, Maison buisson, projets petite enfance .... Améliorer la communication à destination des familles concernant les actions menées par les structures municipales.

	<p>Veiller aux complémentarités et à la cohérence des actions développées.</p> <p>Réaliser un guide pratique des ressources en termes d'accompagnement des familles (chargé de coopération).</p> <p>Evaluer annuellement l'évolution des actions menées.</p>
	<b>Echéances de réalisation</b>
	Durée de la CTG
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Les coordinateurs enfance/jeunesse, futurs chargés de coopération CTG et l'ensemble des responsables de structures municipales concernés.	D'avantage d'efficacité et de synergie dans les réponses apportées.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF et l'ensemble des partenaires socioéducatifs qui peuvent contribuer à la mise en œuvre de la CTG. Caf : responsable de territoire et chargés d'accompagnement des territoires.	Mesure de l'évolution de chacune des modalités fixées, au regard des objectifs et des enjeux de la CTG.

### **Fiche action 5 : Vie sociale**

Enjeux : Des habitants au cœur de la démarche des centres socioculturels et plus globalement des projets de territoire – Des envies d'agir et des collectifs d'habitants qui se développent – Une gouvernance partagée des centres socioculturels – Des centres socioculturels pilotes et animateurs du réseau de partenaires de leur zone d'intervention, dans la logique de co-construction d'un projet de développement social à la fois ambitieux et réaliste.

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
<p>2 centres socioculturels implantés en quartier prioritaire sur 3 sites et la Maison Buisson.</p> <p>Des habitants qui se mobilisent quand les projets ont du sens pour eux.</p> <p>Nombreux partenaires associés au développement social de la ville et nombreuses permanences de proximité accueillies dans les centres socioculturels.</p> <p>Problème de compréhension collective de la place et du rôle des centres socioculturels.</p> <p>Centres socioculturels parfois perçus comme de simples lieux d'activité.</p>	Les familles.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Améliorer la visibilité et la lisibilité des actions menées par les centres socioculturels.</p> <p>Développer les 2 contrats de projets en conformité avec ce qui agréé.</p> <p>Affiner et adapter les projets au regard des évaluations.</p>	<p>Mise en œuvre des contrats de projets tels que déposés auprès des services de la CAF pour les demandes d'agrément.</p> <p>Coconstruire des instances de gouvernance partagées avec les habitants, veiller à ce qu'elles aient du sens pour eux, qu'ils puissent se les approprier et développer leurs envies d'agir.</p>

<p>Adapter les réponses proposées pour qu'elles aient du sens pour les familles et qu'elles en soient partie prenante.</p> <p>Participer à susciter les envies d'agir des habitants pour l'amélioration de leur condition de vie et de leur environnement.</p>	<p>Travailler en coopération avec les acteurs concernés et mobiliser les ressources internes et externes pouvant contribuer à l'amélioration de la vie sociale des habitants.</p> <p>Améliorer la communication à destination des familles concernant les centres socioculturels.</p> <p>Veiller aux complémentarités et à la cohérence des actions développées au regard des ressources existantes et/ou mobilisables.</p> <p>Multiplier les actions menées « hors les murs » pour aller vers les plus fragiles.</p> <p>Evaluer annuellement et de manière partenariale l'évolution des actions menées en invitant les habitants à s'exprimer en tant que premiers concernés.</p>
	<p><b>Echéances de réalisation</b></p>
	<p>Durée de la CTG</p>
<p><b>Services mobilisés et responsable de l'action</b></p>	<p><b>Résultats attendus</b></p>
<p>Les Directeurs des centres socioculturels et leurs équipes.</p> <p>Caf : Le responsable de territoire et les chargés d'accompagnement des territoires.</p>	<p>D'avantage d'efficience et de synergie dans les réponses apportées.</p>
<p><b>Partenaires sollicités</b></p>	<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>
<p>CAF et l'ensemble des partenaires associés qui peuvent contribuer à la mise en œuvre des contrats de projets qui intègrent la CTG.</p> <p>les coordinateurs enfance/jeunesse.</p>	<p>Mesure de l'évolution de chacune des modalités fixées, au regard des objectifs et des enjeux de la CTG.</p>

### **Fiche action 6 : logement et habitat**

Enjeux : Amélioration du cadre de vie et de l'environnement des habitants y compris pour le logement

<p><b>Diagnostic initial</b></p> <p>Augmentation du nombre de bénéficiaires d'aide au logement.</p> <p>Projets de renouvellement urbains NPNRU et ERBM menés ou en cours incluant la participation des habitants.</p> <p>Dimension humaine et sociale intégrée à la réflexion concernant le renouvellement urbain.</p> <p>Héritage des problématiques liées soit à l'habitat collectif de masse, soit au passé minier.</p>	<p><b>Public cible</b></p> <p>Habitants lensois</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <p>Veiller à la prise en compte de la parole des habitants dans la dynamique de transformation urbaine.</p>	<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p> <p>Réunion publique permettant de répondre au plus près des préoccupations des habitants</p> <p>Mise en œuvre d'ateliers participatifs</p>

Lutter contre la non-décence des logements et la sécurité du parc locatif privé.	Application des règles en vigueur concernant la décence des logements (délivrance du permis de louer par exemple)
	<b>Echéances de réalisation</b>
	Durée de la CTG
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Les coordinateurs enfance/jeunesse, futurs chargés de coopération CTG et l'ensemble des responsables de structures municipales concernés.	D'avantage d'efficacité et de synergie dans les réponses apportées.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF et l'ensemble des partenaires associés qui peuvent contribuer à la mise en œuvre des contrats de projets qui intègrent la CTG. Caf : responsable de territoire et chargés d'accompagnement des territoires.	Mesure de l'évolution de chacune des modalités fixées, au regard des objectifs et des enjeux de la CTG.

### **Fiche action 7 : Insertion sociale et professionnelle, autonomie, inclusion numérique**

Enjeux : Synergie de l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle -Maillage partenarial cohérent et efficient au bénéfice des habitants de LENS -Participation à la Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
<p>Multiplicité des acteurs. Incompréhension des habitants et parfois des professionnels face à cette multiplicité d'acteurs. Démarches liées à l'insertion engagées par le centre socioculturel Dumas/ Flament. Besoin de visibilité et de lisibilité de l'information tant pour les habitants que pour les professionnels. Dispositifs et projets numériques déployés par la collectivité. Public encore trop éloigné de la préoccupation numérique.</p>	<p>Tout public et particulièrement les publics fragilisés.</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Redonner du sens au retour à l'activité par des actions mobilisatrices. Simplifier, rendre visibles et lisibles les informations en matière d'insertion sociale et professionnelles. Participer à lever les freins liés à l'insertion et à redonner du sens à l'activité. Accompagner l'accès au numérique pour faire culture commune. Participer à lutte contre l'illectronisme.</p>	<p>Action Territoire zéro chômeur, et action PC solidaires menées par le directeur du CS DUMAS FLAMENT. Ateliers et permanences développés dans les contrats de projets des centres socioculturels et par les partenaires. Informers les familles quant aux usages du numérique et des écrans (protection des données, contrôle parental, l'enfant et les écrans).</p>

<p>Participer à faire du numérique un levier de l'insertion sociale, professionnelle et de la réussite éducative.</p>	<p>Encourager, soutenir, former et informer les personnes quant à la culture du numérique : Pass'numérique, démarches en ligne, ateliers collectifs, micro-folie, Fab'lab itinérant, bornes interactives d'accès aux démarches en ligne accompagnées ou non, accès aux ressources permettant d'améliorer le quotidien (équilibre alimentaire, bons plans, ressources culturelles...)</p>
	<p><b>Echéances de réalisation</b></p>
	<p>Durée de la CTG</p>
<p><b>Services mobilisés et responsables de l'action</b></p>	<p><b>Résultats attendus</b></p>
<p>Les coordinateurs enfance/jeunesse, futurs chargés de coopération CTG et l'ensemble des responsables de structures municipales concernés.</p>	<p>D'avantage d'efficacité et de synergie dans les réponses apportées.</p>
	<p><b>Partenaires sollicités</b></p>
<p>CAF et l'ensemble des partenaires associés qui peuvent contribuer à la mise en œuvre des contrats de projets qui intègrent la CTG.</p>	<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>
<p>Caf : responsable de territoire et chargés d'accompagnement des territoires.</p>	<p>Mesure de l'évolution de chacune des modalités fixées, au regard des objectifs et des enjeux de la CTG.</p>

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place les instances suivantes :

- Comité de pilotage : Composé des élus concernés, du DGAS pôle Vie locale, des responsables de structures et/ou de leurs représentants, du responsable de l'antenne CAF de LENS. Il valide les orientations, objectifs et actions engagées à cet effet, prend connaissance des évaluations et décide des ajustements des actions au besoin. Le comité de pilotage veille au bon déroulement de la mise en œuvre de la CTG et des avancées de celle-ci. Le comité de pilotage se réunira une fois par an.
- Comité technique : instance partenariale technique qui prépare des propositions et évaluations à soumettre au comité de pilotage. Il porte un regard transversal sur les évaluations des actions en cohérence avec les orientations de la CTG. Veille à la cohérence entre les réflexions et l'opérationnalisation des projets en fonction des moyens disponibles à cet effet. Le comité technique se réunira une fois par an.
- Groupes thématiques : instance technique qui participe au recueil d'éléments quantitatifs et qualitatifs nécessaires aux repères en termes de besoins sociaux des quartiers, analyse les problématiques observées et les hypothèses explicatives pour enrichir les réflexions dans la définition des objectifs et actions. Évalue les actions dans une thématique donnée, prépare les propositions. Les groupes thématiques se réunissent au besoin sous l'impulsion du chargé de coopération et/ou des responsables de structures.

L'ensemble des instances citées ci-dessous seront organisées, pilotées et animées par les chargés de coopération.